



Droit de propriété foncière

Par **herculedragon**, le **03/07/2009** à **23:58**

Bonjour,
Voici ma demande :
Depuis quelques années (6 ou 7 ans), ma maman qui est âgée de 91 ans et qui vit seule, prête un terrain à des habitants de son village, ceux-ci le cultivent et récoltent leur production. Maman leur demande simplement de lui rembourser le montant de la facture d'eau, ce qu'ils font.
[fluo]Existe-t-il un risque juridique de droit de propriété pour ce terrain ? [/fluo]
Il n'existe aucun document écrit.
[fluo]Ces gens peuvent-ils un jour invoquer la force de l'habitude et demander la propriété du terrain ? [/fluo]
Merci de me répondre.
Cordialement.
herculedragon